

Pouvoir d'emprunt

Ce sont des chiffres effarants: un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars et des prévisions de dépenses qui pourraient friser les 100 milliards. Et pourtant, le gouvernement refuse d'expliquer à la Chambre, qui représente tous les Canadiens, d'où viendra cet argent et comment il va le dépenser. Au début de l'histoire parlementaire, la noblesse s'attendait que le roi Jean lui dise comment il allait dépenser l'argent des contribuables, sans quoi elle aurait probablement réclamé sa tête. Peut-être est-ce là notre seul moyen de forcer le gouvernement à justifier ses dépenses, car il ne fournit aucune explication aux Canadiens, il fait fi des traditions parlementaires et refuse de donner aux députés les renseignements les plus élémentaires sans lesquels le Parlement n'a pas sa raison d'être. Il dégrade, humilie et rabaisse notre institution.

Il crée également une autre situation très alarmante dont tous les députés sont sûrement conscients. Les hommes d'affaires apprennent que le gouvernement veut emprunter 19 milliards de dollars de plus et que ses dépenses au cours de la prochaine année financière atteindront probablement 100 milliards; ils voient là l'amorce d'une poussée inflationniste. Les hommes d'affaires se demandent où le gouvernement va emprunter ces fonds et ils ont peur que les marchés de capitaux ne soient débordés.

• (1130)

Ils m'ont dit—ainsi qu'à la plupart de mes collègues de ce côté-ci, j'en suis certaine, sinon aux députés libéraux—qu'ils redoutaient une nouvelle ruée vers les rares capitaux, une concurrence déloyale encore une fois, la priorité étant accordée au secteur public au détriment du secteur privé.

De toute évidence, la rareté des capitaux entraînera nécessairement une flambée des taux d'intérêt. Voilà la crainte que ressentent les chefs d'entreprises, petites et grandes, partout au Canada. Ce pouvoir d'emprunt crée de l'instabilité et de l'incertitude, car une fois de plus les Canadiens voient poindre la menace d'une hausse des taux d'intérêt par suite de la politique financière du gouvernement qui, en essayant d'appliquer cette politique, trompe la Chambre et les hommes d'affaires.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le projet de loi C-143 est le quatrième projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire que le gouvernement nous présente depuis huit mois. Le 8 juin 1982, en effet, le projet de loi C-111 accordait 6.6 milliards de dollars au gouvernement. En juin 1982, le projet de loi C-125 lui accordait encore 7 milliards de dollars, et en novembre 1982, le projet de loi C-128 lui accordait 4 milliards de plus. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à accorder encore au gouvernement 19 milliards de dollars. A quelle fin? Sur cette somme, nous ne savons pas du tout à quoi pourront bien servir 14 milliards de dollars puisque ce montant sera utilisé pour un budget dont nous n'avons pas encore vu la couleur à la Chambre.

A l'instar d'autres députés qui ont pris la parole avant moi, je déplore que le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter d'énormes sommes d'argent sans que le ministre des Finances (M. Lalonde) ou le cabinet ne nous ait

dit à quoi elles serviront. Si l'Angleterre et le Canada se sont dotés de Parlements, c'est surtout pour que les citoyens puissent décider quels impôts seront levés et à quoi leur argent pourra servir. Si nous adoptons ce bill sans tenir compte de cette réalité et sans obtenir des explications du gouvernement, ce serait nier au Parlement sa raison d'être.

Le gouvernement a présenté trois budgets en 14 mois. Le budget de novembre 1981, qui devait paraître, est estamper les nantis, les a au contraire favorisés en réorganisant les échappatoires, c'est-à-dire en supprimant certaines pour les remplacer par d'autres.

Ainsi, du fait des mesures qui figuraient dans le budget de novembre 1981, les contribuables des plus hauts paliers de revenus se trouvent à verser beaucoup moins d'impôt. Ils se font dire que leur taux d'imposition au niveau fédéral passerait de 43 à 34 p. 100, ce qui influe considérablement sur les impôts qu'ils sont appelés à payer au niveau provincial et détermine en grande partie ce qu'ils paient réellement. Voilà pourquoi ils versent beaucoup moins d'impôt aux Trésors fédéral et provinciaux.

En juin 1982, le ministre des finances de l'époque a présenté un deuxième budget, que l'on peut désigner fort à propos du nom de budget des 6 et 5 p. 100, puisqu'il visait essentiellement à plafonner à ce niveau les hausses de traitement des fonctionnaires, ainsi que les hausses des pensions de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales et des pensions de retraite des fonctionnaires. Comme il en a si souvent l'habitude, le gouvernement s'est arrangé pour que ses petits amis échappent à ces mesures d'austérité. Il établit un ordre de priorités, des directives et des lois à l'intention du Canadien moyen, mais il voit à ce que les titulaires de postes nommés par faveur ministérielle, ses amis, obtiennent des hausses supérieures à 6 et 5 p. 100.

J'aimerais citer en partie un article que j'ai trouvé dans le *Globe and Mail* du samedi 26 février et qui indique comment certaines sociétés de la Couronne fédérales se moquent du programme d'austérité:

Lorsque la prochaine année financière prendra fin le 31 mars 1984, les administrateurs de l'Office national de l'énergie toucheront en moyenne \$72,668, soit 10.8 p. 100 de plus qu'en 1983. Pendant l'année financière en cours, ils ont déjà obtenu en moyenne une hausse de 18.6 p. 100, majorant ainsi leur revenu d'environ \$17,400 en deux ans.

Ce n'est pas là 6 et 5 p. 100. Le programme d'austérité, c'est bon pour les concierges à l'emploi du gouvernement et pour les titulaires de pensions de sécurité de la vieillesse, mais pas pour les partisans libéraux que le gouvernement a nommés à l'Office national de l'énergie. Plus loin, parlant de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'article ajoute:

Ces crédits supplémentaires serviront en partie à hausser de 10.7 p. 100 le traitement moyen des cadres, le portant ainsi à \$59,340 en 1984. Cette année leur traitement moyen a augmenté de 13.8 p. 100.

Il précise que l'Administration du pipe-line du Nord Canada portera le traitement de ses directeurs à \$71,915, ce qui représente une hausse de 11.6 p. 100. L'article examine ensuite la situation d'autres organismes du gouvernement.